

Parlement jurassien / Groupe parlementaire PDC/JDC Question écrite No. 2210

" Pour la sauvegarde d'une politique sociale en matière d'assurance-chômage équitable

Notre question a pour objet la problématique liée à la révision de l'ordonnance fédérale sur le subventionnement des mesures de soutien aux demandeurs d'emploi.

La révision précitée, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2009, a pour but essentiel d'économiser 60 Mio de CHF sur les forfaits que la Confédération verse aux Cantons suisses, annuellement, à titre de mesures de réinsertion que ces derniers offrent à leurs chômeurs.

La « pilule » est particulièrement dure à avaler pour les cantons romands, dont le taux de chômage est plus élevé que pour les cantons suisses alémaniques.

La formule proposée par la Confédération ne manque pas en effet de surprendre :

Plus le taux de chômage est élevé, plus la subvention par demandeur d'emploi diminue !

Le but poursuivi apparaît clairement dans la réalisation d'économies importantes en matière d'assurance-chômage, au détriment de cantons déjà fortement pénalisés par une conjoncture souvent défavorable.

Nous y voyons pour notre part une mesure inégalitaire et socialement inacceptable.

Nos questions sont donc les suivantes :

1.- Le Gouvernement jurassien a-t-il été associé à la consultation portant sur cette révision ?

2.- Dans l'affirmative, a-t-il déjà ou entend-il rapidement faire valoir sa désapprobation et entreprendre toute démarche utile à l'effet de corriger les mesures que cette révision prévoit ?

Nous remercions le Gouvernement de ses réponses.

Pour le Groupe
PDC/JDC :

Pierre Lièvre

(Handwritten signatures and initials follow, including names like A.B., R. Chiffre, P. Lièvre, G. Schwan, and others.)